

TARIFS
Transport scolaire
Année scolaire 2020-2021
 Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2020



Transport scolaire

Quotient (revenus imposables / nombre de part)	Année scolaire 2020-2021
Par enfant (gratuité à partir du 3^{ème} enfant*)	
Ecole	
≤ à 5 100 €	31,50 €
de 5 101 € à 7 484 €	41,60 €
de 7 485 € à 8 611 €	62,90 €
de 8 612 € à 13 430 €	68,00 €
de 13 431 € à 16 044 €	83,20 €
> 16 044 €	104,50 €
Collège	
≤ à 5 100 €	56,80 €
de 5 101 € à 7 484 €	67,00 €
de 7 485 € à 8 611 €	98,50 €
de 8 612 € à 13 430 €	103,50 €
de 13 431 € à 16 044 €	113,70 €
> 16 044 €	124,80 €

*la gratuité s'applique sur le tarif le plus bas

Navette (entre l'école de l'Epau et l'école de l'Auneau)

	Année scolaire 2020-2021
Par enfant	41.60 €

Les tarifs sont définis par délibération du Conseil Municipal

TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021

VILLE DE CHANGÉ



Qui peut s'inscrire ?

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, seuls les élèves de l'école maternelle et élémentaire de Changé nés avant le 31 décembre 2016 seront acceptés dans le car de transport scolaire dès septembre 2020.

Les élèves de l'école maternelle et élémentaire de Changé qui auront 4 ans entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021 pourront s'inscrire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les collégiens sont acceptés sur le circuit 1.

Informations et Inscription

L'inscription se fait en Mairie.

Documents à déposer en Mairie :

- Fiche d'inscription** disponible dans le Dossier d'inscription périscolaire (pour les collégiens une fiche spécifique est disponible en Mairie ou sur le site internet de la Ville de Changé)
- Avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 du foyer** (le tarif le plus élevé s'applique en l'absence de ce justificatif)
- Chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public**

Le service est assuré par la régie de transport de la Ville de Changé.